



ADMINISTRATION PORTUAIRE DU SAGUENAY
LA BAIE, QUÉBEC

AVIS SUR LES SERVICES D'AMARRES (S-2)

EN VIGUEUR LE 1^{er} JANVIER 2016

COLONNE I		COLONNE II
Art.	Description	Taux (\$)
1.	Services d'amarres des navires au quai Marcel-Dionne	
a)	pour chaque entrée ou sortie d'un navire	
i)	du lundi au vendredi, entre 8h00 et 16h00	1 222,47
ii)	du lundi au vendredi, entre 16h01 et 7h59, fin de semaine et jours fériés	1 508,58
b)	heures supplémentaires (en sus de trois (3) heures pour l'arrivée et deux (2) heures pour le départ	
i)	du lundi au vendredi, entre 8h00 et 16h00	416,16 \$ / heure
ii)	du lundi au vendredi, entre 16h01 et 7h59, fin de semaine et jours fériés	624,24 \$ / heure
2.	Services d'amarres des navires de croisière au quai de Bagotville	
a)	pour chaque entrée ou sortie d'un navire d'une longueur	
i)	de moins de 175 mètres	1 591,81
ii)	de 175 mètres à 200 mètres	1 820,70
iii)	de plus de 200 mètres	2 059,99
b)	heures supplémentaires (en sus de trois (3) heures pour l'arrivée et deux (2) heures pour le départ).....	557,44 \$ / heure